

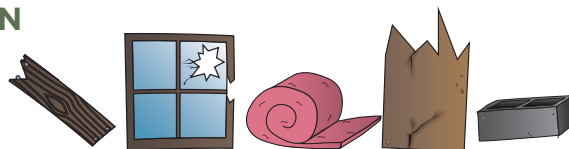
ÉCOCENTRES ET DÉPÔTS MUNICIPAUX

Un écocentre est un lieu où les citoyens peuvent apporter diverses matières dans le but que ces dernières soient réutilisées, recyclées ou valorisées.

En plus des résidus domestiques dangereux et du matériel électronique et informatique, les citoyens peuvent aller porter **gratuitement** les matières suivantes aux écocentres :

MATÉRIAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION

- Bois, vitre, laine minérale, briques, ciment, etc.



BONBONNES DE GAZ SOUS PRESSION

- Butane, propane, etc.



PNEUS

- Doivent être plus petits que 123 cm (48,5 pouces).
- Doivent être déjantés.
- Doivent être propres (sans terre à l'intérieur).



BRANCHES D'ARBRES ET SAPINS DE NOËL

- Les branches d'arbres et les sapins de Noël peuvent être apportés dans un écocentre.
- Les sapins doivent être en sections d'une longueur maximale de 3 mètres.
- Avant de vous en départir, pensez en faire du bois de chauffage.
- Évitez de déplacer le bois de chauffage, gérez-le sur place.



ÉCOCENTRE

RECYCLAGE FRÉDÉRIK MORIN

COORDONNÉES

1752, rue Saint-Cléophas,
Saint-Gabriel-de-Brandon
450 835-1444

HEURES D'OUVERTURE

Mi-novembre à mi-mars :
mercredi et samedi de 8 h à 17 h
Mi-mars à mi-novembre :
lundi au samedi de 8 h à 17 h
Fermé entre 12 h et 13 h en tout temps

EBI ENVIRONNEMENT INC.

1001, rang Saint-Joseph,
Saint-Thomas
450 836-2546

Mi-novembre à mi-mars :
vendredi et samedi de 7 h à 16 h
Mi-mars à mi-novembre :
lundi au samedi de 7 h à 16 h

GAZON ET FEUILLES MORTES

Laissez votre gazon coupé et vos feuilles mortes déchiquetées au sol.

AVANTAGES

- Économie de temps;
- Garde votre pelouse en santé;
- Moins d'ordures;
- Moins d'engrais à utiliser.

